

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

23

OBJET

**Aménagements de sécurité
routière : validation des devis et
demandes de subventions auprès
de l'Etat et du Département**

Date de la convocation : 02 /06 /23

Nombre de votes pour : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, M. VAUCHELLE Patrick et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
M. CARPTENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre
Mme DELPLANQUE Sophie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick

Secrétaire : Mme BOUCHART Carine

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la première phase de travaux d'aménagements relatifs à la sécurité routière

CONSIDERANT les devis fournis et l'avis de l'UTD en date du 19 avril 2023

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

VALIDE

les devis suivants :

- Aménagement d'un rond-point route de Crèvecœur et rue de Sains :
 - Devis SAUVAL TP : 9 595.00 € HT
- Aménagement rue de la Madeleine et route de Coivrel :
 - Devis SAUVAL TP : 22 152.50 € HT
- Mise en sécurité des ilots en entrée de commune par la pose de plots leds encastrables :
 - Devis PROSIGNA : 3 420.00 € HT

Soit un total de 35 167.50 € HT pour cette 1^{ère} phase d'aménagements

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 060-216003715-20230609-12JUN23_08-DE

AUTORISE M. le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et du Département de l'Oise dans le cadre du programme d'aménagements de sécurité routière.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le
ID : 060-216003715-20230609-12JUN23_08-DE

Le Maire,
Denis FLOUR

